

« 31/10/2025 »



Économie - Niort

Qui paie les obsèques quand on meurt seul ? La Ville de Niort répond à la question

31/10/2025 - DELION

la Nouvelle  
République.fr

## Qui paie les obsèques quand on meurt seul ? La Ville de Niort répond à la question



Amanda Clot, conservatrice des cimetières pour la Ville de Niort, affirme que la prise en charge de ces obsèques particuliers se fait avec dignité et respect.

© (Photo NR, Bruno Delion)



Par Bruno DELION  
Publié le 31/10/2025 à 19:21  
mis à jour le 31/10/2025 à 20:18

**Quand on meurt seul et sans revenus, qui prend en charge les obsèques ?**  
**Réponse : les communes. La Ville de Niort a géré vingt et un cas en 2024.**

Si en ce week-end de Toussaint, vous voyez dans un cimetière **une tombe** sans chrysanthème avec une simple plaque avec un prénom, un nom, une date de naissance et de mort, il s'agit peut-être d'une personne décédée seule. Sans famille, ni proches. Mais sachez que ses obsèques se sont déroulées avec dignité et respect. « *Ce ne sont pas des sous-obsèques* », promet Amanda Clot, conservatrice des cimetières pour la Ville de Niort.

Tout cela est même très encadré. « *Que l'on soit à Marseille, à Niort ou à Ardin, la loi est la même pour toutes les communes* », rappelle Amanda Clot. Le Code général des collectivités territoriales est très clair : « *Le maire ou, à défaut le représentant de l'État, pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance.* » Il dit aussi que « *le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes* ».

## **« Il n'y a plus de carrés des indigents depuis de très nombreuses années »**

Si à **Bressuire**, Valérie Brosseau, responsable du service population pour la mairie, admet que « *c'est extrêmement rare dans nos communes moyennes* », la ville de Niort a été confrontée à plusieurs reprises au phénomène. « *Tous les ans, nous avons des cas à gérer : seize en 2023, vingt et un en 2024 et déjà douze en 2025* », chiffre Amanda Clot tout en précisant que « *ce sont surtout des cas où les familles ne sont pas en capacité de prendre en charge les obsèques* ».

Comment ça se déroule ? « *Ce qui prime d'abord c'est la volonté du défunt, mais la plupart du temps, nous n'avons pas d'infos.* » Pas d'infos et souvent pas d'argent. La Ville de Niort travaille alors avec le CCAS (centre communal d'action sociale) qui mène « *une petite enquête* » pour déterminer si quelqu'un peut régler les obsèques. Dans le cas contraire, il délivre « *un certificat d'impécuniosité* » qui atteste officiellement que le défunt n'a pas de ressources. À partir de là, la Ville peut organiser les obsèques (1) : cercueil, avis d'obsèques dans la presse, cérémonie dans un lieu de culte, temps de recueillement au cimetière...

## Une simple plaque

À Niort les personnes seules et sans famille sont enterrées au cimetière des Sablières ou au cimetière Buhors (2). « *C'est au gré des places disponibles. On évite le carré stigmatisant d'une tristesse sans nom.* » Chaque défunt est enterré dans une fosse individuelle en pleine terre. « *Il n'y a plus de carrés des indigents depuis de très nombreuses années* », souligne la conservatrice des cimetières. Encore moins de fosses communes.



C'est au cimetière des sablières et au cimetière Buhors que sont enterrées les personnes seules décédées sur le territoire de la commune de Niort.

© (Photo NR, Bruno Delion)



« Dans notre société individualiste, de nombreuses personnes ont coupé les ponts avec leurs familles »

Avec le recul, Amanda Clot observe que les morts solitaires ne sont pas une exclusivité des SDF. « Ça peut être monsieur ou madame tout le monde. Dans notre société individualiste, de nombreuses personnes ont coupé les ponts avec leurs familles. » La loi autorise aussi la commune à réclamer à la famille de rembourser après les obsèques. C'est arrivé à Niort où un fils a découvert sur Internet que son père avec qui il n'avait plus de liens était décédé. Outre le remboursement des frais d'obsèques, il a décidé en plus d'acheter une concession.

Mais dans le cas où les services de la Ville découvrent des sombres histoires familiales entachées de violence ou d'inceste, la mécanique s'arrête. Amanda Clot est formelle : « On n'insiste pas. »

(1) Tous les ans, la Ville de Niort lance une consultation auprès des entreprises de pompes funèbres pour intervenir dans ces cas précis. En 2025, ce sont les Pompes Funèbres Terrasson qui ont eu « le marché ». L'entreprise n'a pas été en capacité de nous parler.

(2) Les personnes de confession musulmane sont inhumées au carré musulman du cimetière de la Grand-Croix à Niort.

## Combien ça coûte à la commune ?

En 2024, les vingt et une prises en charge d'obsèques de « morts solitaires » comme lui impose la loi – « le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes » – ont coûté 36.000 € à la Ville de Niort. Pour régler la facture, la loi autorise aussi à prélever sur les comptes bancaires du défunt un montant maximum fixé chaque année : 5.910 € pour 2025. Plus insolite, Niort finance une partie de ce service de façon étonnante : basée aux Pays-Bas la société OrthoMetals, spécialisée dans le recyclage des métaux restants après crémation rétrocède aux crématoriums de France une partie de ces recettes. Celui de Niort étant géré par la Ville, le conseil municipal a voté pour que cette somme serve à la prise en charge des obsèques de personnes seules. Environ 12.000 € en 2024.

